

Marchés publics et données ouvertes (open data)

Le code des marchés publics parle de transparence et de régularité des procédures, mais reste totalement flou en matières de «données ouvertes», c'est à dire des informations publiques sur chaque marché correspondant à une ligne de crédit d'Etat ou de Collectivité Locales. On peut admettre que les données qui nuisent à la «concurrence libre et non faussée» restent confidentielles. Encore faudrait-il les définir, au-delà de la paranoïa administrative. La confidentialité pratiquée actuellement relève d'une certaine hypocrisie. Un commercial habile sait très bien obtenir des données déclarées confidentielles par un chef de service «prudent».

Un site web pour chaque marché

Un site web est comme un tiroir. Il suffit de l'ouvrir pour y trouver ce que l'on souhaite y trouver, si celui qui possède le tiroir s'astreint à le remplir. S'il y met un peu de rigueur, il se rendra service à lui-même et à ses collègues autant qu'il rendra un service public.

Peut-on suggérer que tout marché public fonde sa communication sur un site Internet spécifique, mis à jour à chaque étape de l'opération par le donneur d'ordre, inauguré dès avant la publication officielle de l'appel d'offres qui, d'évidence, y fera référence. Ce site devrait devenir une référence pour le donneur d'ordre et les services associés, qui souvent ont en propre une énorme difficulté à suivre leur marché tant les données administratives, techniques et financières sont d'expérience quasi inaccessibles par les services eux-mêmes. Il y a là un profond changement de mentalité et de réflexes administratifs : il ne s'agit pas de «paperasses», mais d'un réel service dans une réelle transparence.

Contenu du site web d'un marché

Le citoyen internaute (l'association, le syndicat professionnel, l'élu, l'industriel,...) qui souhaite suivre les actions publiques peut s'attendre à y trouver les informations produites ou utilisées par les donneurs d'ordre. Ces mêmes services seront intéressés par l'accès facile aux documents de référence dans leur dernière mise à jour. Voici quelques suggestions :

♦ une page d'accueil :

La page d'accueil est une synthèse permettant au citoyen de comprendre le contexte politique, technique, administratif et financier, la consistance générale de l'opération et sa destination.

Elle permet aussi à un futur prestataire d'estimer lui-même un ordre de grandeur du coût d'objectif assigné par le donneur d'ordre.

La transparence des actions publiques impose d'initialiser cette page d'accueil avant que l'appel d'offres soit publié.

Les objectifs de la page d'accueil sont :

- de rattacher l'opération aux **raisons qui ont conduit à sa mise en place**, aux bénéficiaires directs et indirects de sa réalisation, aux services donneurs d'ordres et au maître d'oeuvre délégué, aux marchés connexes, au choix du mode de consultation (ouverte, restreinte, à commande, négocié, sur concours, européen,...)

- d'afficher les **objectifs généraux et détaillés** de l'opération, en nature, en volume, en localisation et en échéancier.
- d'évoquer les **effets indirects de la réalisation**, en termes de fonctionnement, de maintenance, de durée de vie, de démantèlement, de marchés.
- de faire des liens hypertexte vers les autres pages
- d'afficher le **coût d'objectif initial** (le coût d'objectif à priori d'une opération est une donnée qui, pour une saine concurrence, devrait rester confidentielle), et les différentes révisions de ce coût, avec leurs justifications datées, et par le coût définitif final (ou avorté) de l'opération.

♦ des pages référentes :

Les pages référentes contiennent les éléments et informations validés par le donneur d'ordre, publiés dès validation. Une nouvelle version d'un document n'efface pas la précédente qui reste accessible avec un lien hypertexte.

- **L'avant projet sommaire** ou le rapport d'étude préalable qui justifie les fonctions rédigé à destination d'un lecteur non averti. Chaque fonction est pondérée en pourcentage du coût total de l'opération.
- **Le projet détaillé** qui décrit l'opération et le choix des moyens, rédigé pour un lecteur non averti et faisant référence à des annexes techniques rédigées à destination d'un futur prestataire.
- **La vie du projet avant signature**, étape par étape, avec mise à jour au fur et à mesure de la production :
 - La référence aux appels à candidatures et aux appels d'offres officiels
 - Les critères définis pour la sélection des candidats
 - Les critères retenus pour l'attribution du marché et le règlement de la consultation
 - Les candidatures retenues (qui ne sont un secret pour personne)
- **Le dossier d'appel d'offres** (pièces administratives et techniques et la liste des prix unitaires demandés)
- **L'analyse comparative des offres.** Se pose la question de la confidentialité des données par rapport à la protection industrielle et commerciale des soumissionnaires. On peut imaginer que le règlement de la consultation précise le niveau de confidentialité des offres.
- **La vie du projet après signature :**
 - Le contrat définitif avec le Titulaire, le détail des prix et les pièces administratives et techniques approuvées.
 - Les rapports d'étape de la réalisation de l'opération
 - Tout avenant au marché est à décrire avec son contexte, ses objectifs, ses fonctions, ses moyens et ses coûts, dans le même esprit que ci-dessus.